

Prévenir et lutter contre l'illettrisme

Fiche 1

La journée défense et citoyenneté

La JDC ? Qu'est-ce que c'est ?

En bref La journée défense et citoyenneté

Une étape dans le parcours citoyenneté Anciennement appelée Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), la **journée défense et citoyenneté** constitue une étape dans le parcours citoyenneté confié au Ministère de l'éducation nationale et au Ministère de la défense.

Étapes du parcours « citoyenneté » du jeune :

- L'enseignement de la défense dans l'enseignement scolaire
- Le recensement à la mairie à 16 ans
- La journée défense et citoyenneté.

La journée défense et citoyenneté La JDC est organisée par les bureaux du service national : sensibilisation aux questions de la Défense, devoir de mémoire, sensibilisation à la citoyenneté, aux droits et devoirs qui y sont liés.

Qui y participe ?

Les jeunes de 17 ans et plus, de nationalité française, filles et garçons, participent à la journée défense et citoyenneté. Ils peuvent être scolarisés ou sortis du système éducatif.

L'inscription aux examens, concours, à l'université et au permis de conduire est subordonnée à l'accomplissement de cette obligation.

Lire, écrire, pour exercer sa citoyenneté

Un enjeu de cohésion sociale

Lire et écrire sont indispensables au développement personnel et culturel, à l'insertion sociale et professionnelle et à l'exercice de la **citoyenneté**.

Dans cette perspective, **l'évaluation des compétences en lecture** trouvent toute leur place dans le cadre de la JDC.

Textes de référence :

- Code du service national Chapitre IV – L'enseignement de la Défense et la journée défense et citoyenneté – Articles L 114-1, L 114-2, L 114-3.
- Instruction du 16 janvier 2013 relative à l'organisation et à la mise en œuvre de la journée défense et citoyenneté.

Des tests ? Pour quoi faire ?

Les tests effectués au cours de la JDC ont pour fonction de repérer les jeunes en Difficulté De Lecture (DDL)

REPÉRER

Au cours de la JDC, **tous les jeunes français**, de 17 ans ou plus, filles et garçons, scolarisés ou non, passent les épreuves en lecture.

Outre l'instrument de **mesure de l'illettrisme** à l'échelon national, ces tests constituent à l'échelon individuel un outil de **repérage des difficultés en lecture** de chacun.



SIGNALER

Une fois repérés, le bureau du service national signale les jeunes en DDL

- A la Mission locale, si le jeune n'est plus scolarisé,
- Au centre de formation d'apprentis (CFA) si le jeune est en apprentissage,
- A la Direction départementale des services de l'éducation nationale si le jeune est scolarisé. A charge pour les services de transmettre le signalement à l'établissement scolaire, collège ou lycée.



AGIR

Cas n°1, le jeune n'est plus scolarisé : lors d'un entretien, la Mission Locale **propose une formation** au jeune, le plus souvent dans le cadre du programme « *Accès aux compétences clés* ». Le jeune est libre de sa décision.

Cas n°2, le jeune est scolarisé : l'établissement scolaire organise ou poursuit **l'aide au jeune en difficulté**.

Repérer les jeunes en difficulté de lecture :

POUR prévenir l'illettrisme à l'école.

POUR réduire les risques de décrochage et d'échec scolaire.

POUR contribuer à une meilleure prise en compte de la difficulté scolaire.

POUR construire des réponses adaptées à la difficulté de l'élève.

POUR sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative à l'illettrisme.

Quelques chiffres...

Les tests passés lors de la JDC constituent un outil de mesure de l'illettrisme chez les jeunes, aux niveaux national, régional et départemental.

JDC 2013, métropole + DOM

90,4% de lecteurs capables de traitements complexes

81,8% de lecteurs efficaces

8,6% de lecteurs médiocres

9,6% de jeunes en difficulté de lecture :

5,5% avec de très faibles capacités de lecture (profils 3 et 4)

4,1% avec des difficultés sévères (profils 1 et 2)

Les lecteurs présentant des difficultés sévères peuvent être considérés en situation d'illettrisme selon les critères de l'ANLCI.

De fortes disparités ...

Selon les niveaux d'études et les filières (2010)	Environ 18% des jeunes qui suivent ou ont suivi un enseignement professionnel sont en difficulté de lecture. Ce pourcentage est plus fort chez les jeunes de 17 ans scolarisés en collège ou SEGPA, ou ayant quitté la formation initiale à ce niveau.
Selon le sexe (2010)	Les garçons sont plus souvent en difficulté de lecture que les filles : 11,1% des garçons pour 8,1% pour les filles.
Selon les régions et les départements (2012, profils 1 et 2)	<u>Moyenne métropole + DOM : 4,1 %</u> <u>Moyenne Languedoc Roussillon : 3,3 %</u> Aude : 3,9% - Gard : 3,1% - Hérault : 2,9% - Lozère : 3,8% - Pyrénées-Orientales : 3,9% <u>Moyenne la plus basse : 1,6%</u> <u>Moyenne la plus haute : 47,9%</u>